

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

24-DCM-DGS-143

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE & LE 16 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 10 décembre 2024.

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « P'TITE PARENTHÈSE ».

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Eric GALIANO - Mylène SORIANO - Denis TENDIL - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Thomas MICHEL à Eric GALIANO - Chantal JOVER à Martine CLOPIN - Marine DESIDERI à Stéphanie ASCIONE - Martine CABOT à Denis TENDIL - Eric JOFFRE à Armand CABRERA - Marina BRONDINO à Bernard PEZERY - Valérie POZZO DI BORGIO à Viviane TIAR.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY est désignée secrétaire de séance.

Graziella PIRAS donne lecture de l'exposé suivant :

Octobre est le mois dédié à l'information et la sensibilisation sur le dépistage et la prévention du cancer du sein. Afin de soutenir l'action « Octobre rose » la ville du Pradet a proposé à la vente notamment lors de l'évènement « Mondial de la moule 2024 » des tee-shirts arborant le ruban rose propre à cette action.

Au-delà de la communication événementielle, la Ville du Pradet souhaite s'engager afin de soutenir les familles et les malades souffrant du cancer par le versement d'une subvention à une association de proximité en charge de ces problématiques.

VU le code général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT le souhait de la commune de soutenir l'action de l'association de proximité la « P'tite parenthèse » par le versement d'une subvention. Les fonds versés permettront de soutenir les actions de l'association en faveur des malades à savoir :

Rassembler et répertorier un ensemble de professionnels souhaitant s'investir bénévolement auprès de personnes touchées par un cancer dans son lieu d'exercice (cabinet, salle de yoga...)

Accueillir et soutenir l'entourage (conjoint, enfant, famille, amis proches). Donner la parole à tous, favoriser la communication et entretenir les liens souvent malmenés dans le contexte d'une pathologie grave.

Participer aux actions de dépistage et d'informations à travers des actions ponctuelles et des conférences.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

VALIDER le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € (quatre mille euros) à l'association « (p'tite) Parenthèse » pour l'aider à supporter les dépenses inhérentes aux actions gratuites en faveur des personnes atteintes du cancer.

DIRE QUE les crédits sont disponibles au budget 2024

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.

33 voix POUR

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.